

La valorisation de la végétation spontanée et l'aménagement des bords de voirie dans le département du Gers

L'équilibre des milieux, la productivité agricole, la durabilité des ressources vitales, la qualité des paysages... et plus globalement la viabilité de nos territoires sont largement conditionnés par la présence d'arbres dans nos territoires ruraux.

Que se soit sur le plan climatique, hydrologique, pédologique et biologique, l'arbre contribue pleinement au développement économique des territoires, du fait des nombreux services environnementaux et techniques qu'il dispense.

On ne peut imaginer aujourd'hui de "campagne" sans arbre, même si le terme désigne originellement des espaces ouverts et dénudés.

C'est bien parce que l'arbre est indissociable du bon fonctionnement de ces espaces, de l'efficacité de leur utilisation, et de leur pérennité, qu'il est nécessaire de ne pas le consigner à l'occupation de grandes surfaces massives, de ne pas le réserver à des espaces spécifiquement dédiés. Au contraire l'enjeu est de diluer la présence de l'arbre sur l'ensemble des territoires et d'en permettre une dispersion optimale c'est-à-dire équitablement répartie.

En terme d'organisation spatiale, la diffusion de l'arbrèment est rendu possible par la configuration en mosaïque du territoire, où l'arbre hors forêt revêt deux statuts principaux :

- celui de "tache", lorsque celui-ci occupe une "tesselle" de la mosaïque rurale, sous la forme de petits boisements "naturels" ou agroforestiers, où il dispense un effet de masse ou d'ilôt.
- Celui de "liant" lorsqu'il en occupe les trames linéaires (voiries, cours d'eau, bordures...), sous la forme de haies, ripisylves et alignements, où il dispense simultanément des effets de barrière, de lisière et de corridor.

Arbre et collectivités territoriales

Au regard des différents besoins, des enjeux économiques et écologiques qu'il soulève, l'arbre "champêtre" s'affirme comme un véritable bien commun. A ce titre la responsabilité des collectivités publiques est considérable, tant sur l'ensemble des territoires qu'elles administrent que sur les espaces publics dont elles sont directement gestionnaires : elles peuvent donc largement contribuer à sa reconnaissance et à son développement :

- par l'incitation et la promotion d'opérations (plantation, sensibilisation, diagnostic...) auxquels elles apportent un soutien financier.
- Par des réalisations ou la mise en œuvre de projets ambitieux, qui ont aussi valeur d'exemple (notamment dans les communs). Ce volet est extrêmement important dans la mesure où l'exemple est incitateur et déclencheur de nouvelles pratiques auprès de tout un chacun.
- En tant qu'opérateur gestionnaire en appliquant concrètement des choix d'aménagement et des modalités de gestion adaptées. Dans ce domaine, soucis environnemental et rentabilité économique vont de pair : le coût d'une meilleure gestion est nul, voire négatif.

Le rôle d'Arbre et Paysage est justement de mobiliser les différentes interventions publiques pour mener diverses actions visant au développement à la "diffusion" de l'arbre hors forêt sur l'ensemble de la campagne gersoise.

La Région Midi Pyrénées et le Département du Gers aident essentiellement la plantation d'arbres et de haies champêtres depuis plus d'une vingtaine d'années et développent depuis 2006 un programme d'agroforesterie.

Mais outre la plantation auprès de particuliers, agriculteurs, etc..., d'autres actions "expérimentales" sont conduites avec les communes et le Département pour l'aménagement et la gestion de leur territoire, en valorisant les potentialités de la végétation : réutilisation de l'existant et conduite de la recolonisation spontanée.

Route et biodiversité

L'existence d'un maillage routier dense (3600 km) et particulièrement serré en Gascogne est une formidable opportunité pour développer la présence d'arbres sur tout le territoire :

- ça peut pousser tout seul et gratuitement ; un couvert ligneux s'installe spontanément et rapidement lorsqu'on cesse de broyer les surfaces en herbe. On peut ainsi disposer rapidement d'une végétation riveraine arborée sur les abords routiers, en profitant des processus naturels de reconquête :
 - o la colonisation par l'enfrichement des espaces délaissés, à base d'essences pionnières –ronces notamment- qui évoluera vers une formation plus diversifiée
 - o la recrudescence de végétaux déjà en place et contenus par l'entretien, qui rejettent de souche après interruption des broyages répétitifs.
- avec des végétaux automatiquement adaptés aux contraintes du milieu : puisqu'ils s'y sélectionnent et surtout sont issus de souches génétiques locales, donc parfaitement acclimatés, et par le fait-même garantissent réussite technique et durabilité de l'aménagement végétal. Ces plants naturels et spontanés, sont le fruit d'une reproduction sexuée, ce qui est un gage de diversité et de variabilité non négligeable.
- Cela permet de profiter d'un maillage existant pour connecter un réseau arbre hors forêt fragmenté et lacunaire et créer une trame, un continuum d'arbres et d'arbustes.

L'idée de valoriser les bords de voirie départementale s'est mis en place en juillet 2006 et a donné naissance à un programme d'étude et d'application expérimentales : le DOFD (Dossier d'Organisation du Fauchage et du Débroussaillage), un document cadre et un programme pour lequel l'appui technique d'Arbre et Paysage a été sollicité.

Globalement le projet consiste à limiter le broyage des rives et des talus d'accotement jusque là intégralement tondus.

On fauche l'herbe plus haut (10 cm au lieu de 6 cm) les accotements et surtout on entretient une surface moindre de l'emprise totale : seuls les dégagements nécessaires à la sécurité routière sont fréquemment entretenus. Le plus possible on laisse s'installer la végétation spontanée, ce qui permet d'ancrer le relief fragile, d'occuper l'espace non broyé et de faire concurrence ultérieurement aux herbacées contenues par la fauche.

L'idée ne consiste pas à boiser l'ensemble des couloirs routiers, mais de laisser s'installer la végétation sur les linéaires où elle est souhaitée, utile ou indispensable en ayant, au-delà des considérations techniques et fonctionnelles, un souci esthétique et écologique : porosités visuelles, diversité des morphologies végétales, adéquation avec les exigences biologiques de la faune et de la flore.